

Compte rendu de la séance du jeudi 01 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:

David FOLCHER

Ordre du jour:

- Vote du Budget
- Vote du Compte administratif
- Vote du Compte de Gestion
- Vote des taxes

Mr le Maire remercie Mr Schwander, trésorier général, d'avoir répondu à son invitation.

Les conseillers ont pu poser des questions et demander des éclaircissements. Mr Schwander a répondu à chacun avec pédagogie pour rendre accessible tous ces chiffres.

Raymond Lafarge a demandé à avoir un tableau EDF par point de distribution. Ce sera fait.

David Folcher a présenté les comtes et le budget à l'aide d'un powerpoint, beaucoup plus digeste.

Philippe a rajouté des précisions sur les opérations d'investissement .

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - balsieges (DE 2021 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTIN Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par MARTIN Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		210 599.24		29 302.10		239 901.34
Opérations exercice	387 810.42	220 274.26	504 001.24	488 518.97	891 811.66	708 793.23
Total	387 810.42	430 873.50	504 001.24	517 821.07	891 811.66	948 694.57
Résultat de clôture		43 063.08		13 819.83		56 882.91
Restes à réaliser	601 783.61	551 897.00			601 783.61	551 897.00
Total cumulé	601 783.61	594 960.08		13 819.83	601 783.61	608 779.91
Résultat définitif	6 823.53			13 819.83		6 996.30

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à BALSIEGES, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - balsieges (DE 2021 010)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 13 819.83

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	29 302.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	28 784.77
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-15 482.27
Résultat cumulé au 31/12/2020	13 819.83
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	13 819.83
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	6 823.53
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	6 996.30
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à BALSIEGES, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - balsieges (DE 2021 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTIN Philippe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BALSIEGES, les jour, mois et an que dessus.

Vote des taxes (DE 2021 012)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) tiens compte du taux du département et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,04. %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 161,28 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote du budget 2021 (DE 2021 013)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 18 février et 18 mars 2021, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté : 13 819,83€

Résultat d'investissement reporté : 43 063,08€

RAR en investissement : dépenses 601 783,61€ et recettes 551 897,00€

Présent budget proposé pour 2021 :

DEPENSES	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	622 311,63 €	608 492,00 €
Section d'investissement	643 027,13 €	649 850,66 €
TOTAL	1 265 338,76 €	1 258 342,66 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 février et 18 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

